Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 18 JUILLET 2014 -

Etaient présents : *M. BEYLOT, M.GOZE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, Mme KOCIEMBA, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUTHOIT.*

Etaient représentés : *Mme BOUNEAU, M. GABILLIET, M. GARCIA, M. LAÜGT, .DUBERNET, Mlle BERTHAULT, M. RAYNAL, M. HARTE, M. HAZOUARD M. MARSAT, M. REIFFERS.*

Etaient invités : *représentant de M. le Recteur, M. DEMORTIER, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE Agent Comptable, Mme ONILLON.*

Le président JOURDAN ouvre la séance à 9h20. Il constate le quorum des présents et représentés. En revanche, compte tenu de l'absence du quorum physique prévu par la règlementation pour les questions budgétaires (Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié des membres en exercice est présente), il annonce que le CA ne pourra, une nouvelle fois, examiner le projet de Budget Rectificatif n°2.

Il informe les administrateurs que le CA de l'Université de Bordeaux réuni le 17 juillet ne s'est pas prononcé sur les statuts de la COMUE. Suite à la réunion avec Mme FIORASO du 7 juillet il était attendu a minima une motion identifiant la COMUE comme horizon institutionnel. Il indique que le site aquitain se trouve dans une situation de blocage. Les statuts de la COMUE ne seront donc pas présentés le 21 juillet devant le CNESER.

Mme DINCLAUX demande si l'on peut comparer les 5 membres de la COMUE qui représentent 35 000 étudiants avec les 45 000 de l'université de Bordeaux.

I-Procès-verbaux des CA des 27 juin et du 4 juillet

M. RAMBAUD présente une demande de rectification de Mme BARBEYRON portant sur le compte-rendu de la consultation du CA sur la désignation du futur directeur des PUB, pour lequel le Président, compte tenu du résultat du CA, avait annoncé qu'il informerait le CA de sa décision sur la désignation.

M. le Président informe le CA de sa décision de confirmer la désignation de Mme PICCO en tant que directrice des PUB à compter d'octobre 2014.

M. BEYLOT regrette que le président ait décidé de prendre un arrêté de nomination de la directrice des PUB étant donné la très faible proportion de voix favorables exprimées par les administrateurs du CA (4 voix Pour seulement) et du fait que la commission ad hoc avait émis au préalable un vote très

partagé (3 voix contre 4) sur les deux candidatures en présence. Il aurait souhaité qu'une nouvelle réunion de la commission ad hoc ait lieu début septembre pour trouver une proposition de candidature plus consensuelle qui aurait pu ensuite être soumise à l'approbation du CA. Il s'inquiète

M. JOURDAN estime que cette procédure de sursis aurait pu être considérée comme un désaveu de la commission qui s'est prononcée sur ce choix.

Mme ANDRE-LAMAT précise que sur l'annuaire de la recherche elle avait pointé la méconnaissance de plateformes du même type et de nouvelles bases de données.

M.DUTHOIT souhaite que soit porté au procès-verbal de ce CA qu'il demande qu'aucun commentaire ne soit fait a posteriori sur les choix de vote des conseillers.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

Le Conseil d'Administration adopte les procès-verbaux des CA des 27 juin et du 4 juillet 2014.

II-Débat d'orientation budgétaire

Mme VELASCO présente les principaux éléments du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Pour un établissement comme le nôtre caractérisé par le poids de la dotation de l'Etat dans l'ensemble des recettes de fonctionnement de l'établissement (86.61% des recettes de fonctionnement 2013), les éléments du contexte national des finances publiques prennent une importance toute particulière.

La conjoncture national est caractérisée par les 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques programmées pour 2015-2017 que la France devra réaliser si elle veut tenir ses engagements en matière de déficits publics (3 % du PIB en 2015, contre 4,3 % en 2013). Ces réductions seront portées par l'État à hauteur de 18 milliards d'euros. Les opérateurs de l'État, dont les effectifs ont augmenté de 6 % ces 5 dernières années et les moyens de 15 % sous le précédent quinquennat vont aussi participer à l'effort national, exception faite, pour le moment, de Pôle Emploi et des universités.

Malgré les annonces de « sanctuarisation" du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche faites par le Président de la République, la stabilisation des crédits de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur revient à réaliser 1,6 milliard d'euros d'économies sur 2015-2017.

La hausse des dépenses attendues, qui devra être absorbée par les opérateurs, s'explique par :

- l'augmentation de 1 % par an du nombre d'étudiants, non compensée par des recettes supplémentaires en raison de la faiblesse des droits d'inscription ;
- l'évolution du GVT, non intégré dans le transfert de masse salariale des RCE et non imputable aux seules universités (60 M€ en 2013 pour 76 universités). A titre d'exemple, pour notre université, on observe une augmentation sensible du GVT qui est passé de 12 904 € en 2013 à 183 565 € en 2014
- la loi Sauvadet qui représente un coût pour les universités et ce malgré le financement d'une partie de ce surcoût par le Ministère ;

- l'augmentation du CAS pensions, non décidée par le MESR. Ce point revêt une importance particulière vu les enjeux financiers liés au CAS Pension. Le rapport du Compte Financier 2013 indique que l'augmentation du taux de Pension Civile des Fonctionnaires (de 68,92% à 74,6%) représente un coût de 1 550 000 € soit 99,96 % de la hausse globale de 1 579 000 €.observée en 2013 ;
- le coût des mesures catégorielles ;

Les services du Ministère contactés à la mi-juillet 2014 ne sont pas en mesure de nous donner la moindre indication ni sur le montant des notifications attendues ni même sur la nature des grands arbitrages des discussions actuellement en cours entre le MESR et le Ministère des Finances. Le Ministère incite les établissements à la prudence budgétaire.

Cette incertitude illustre le caractère particulièrement délicat de l'exercice de projection des dotations de l'Etat. A titre d'exemple, nos prévisions de recettes émanant l'Etat, retenues pour la préparation du budget 2014, se sont révélées sous-estimée de 157 645 €.

Ces déclarations nous amènent :

- A supposer que, même dans le meilleur des cas, l'augmentation attendue de la hausse de la dotation de l'Etat liée à la montée en puissance de la compensation réelle des exonérations des boursiers (confirmée par la DGESIP pour un montant estimé de + 100 000 € en 2015) ne fera que compenser la baisse attendue des recettes déléguées par l'Etat,
- A rester prudent quant à l'éventualité de nouvelles créations de postes au bénéfice de notre université en 2015 (rappel de l'hypothèse de 10 créations de postes sur le budget 2014 contre « seulement » 8 postes notifiés). L'établissement propose de partir sur une base de 6 postes FIORASO. Cette prévision prudente s'explique comme évoquée précédemment sur l'anticipation d'une moindre dotation au titre de la convergence du fait des 2 premières vagues de création de postes FIORASO (13 postes en 2013 et 8 postes en 2014). L'établissement choisit, compte tenu de l'incertitude sur l'avancée du projet COMUE et sur les grandes lignes du projet partagé de site, de ne pas projeter de création de postes au titre du 1/3 des 1 000 postes associés à la politique de site de la vague A. Il convient de noter que notre établissement a déposé à ce titre différents projets auxquels sont adossés des demandes de création de postes « politique de site » : 3 postes « Orientation et Suivi de l'insertion des étudiants », 6 postes au titre de la « Politique des Langues », 3 postes au titre des Presses Universitaires de Bordeaux

Nous anticipons donc sur une dotation stable par rapport à 2014 arrêtée à 73 366 688 € à laquelle nous ajoutons 538 800 € de recettes de masse 30 correspondant à :

- 189 600 € à l'anticipation des recettes associées aux 6 créations de postes FIORASO 2015,
- 219 200 € à l'extension en année pleine des dotations correspondantes aux 8 postes FIORASO 2014
- et pour 130 000 € aux dotations ministérielles destinées à compenser le surcoût du dispositif SAUVADET.

Sur le volet Recettes, nous tablons sur un maintien des prévisions de recettes liées aux droits de formation initiale avec toutefois une incertitude sur les droits d'inscription des M2 des masters MEEF. En revanche, nous anticipons une baisse sensible, estimée à – 70 000 €, des recettes assises sur les droits d'inscription des adultes en reprise d'études du fait de la modification sensible de la politique tarifaire demandée en la matière par le Ministère.

Sur le volet Dépenses, nous anticipons les augmentations de dépenses suivantes :

- Les universités de Bordeaux, à l'exception de l'université Bordeaux Montaigne, ont fusionné en une seule université au 1er janvier 2014. A ce jour, le travail avec l'Université de Bordeaux pour la définition pluriannuelle d'un modèle économique soutenable des anciens services interuniversitaires désormais portés par la nouvelle université (documentation, système d'information, sport universitaire) vient à peine de s'engager. Compte tenu du caractère non-équilibré de l'activité de ces services, l'université envisage de provisionner une augmentation possible estimée à 100 000 euros en 2015 des cotisations versées à l'UB.
- Sur un autre plan, l'établissement doit prévoir une augmentation de 60 000 € des dépenses liées aux nouvelles exigences en matière de sécurité incendie qui imposent l'ouverture d'un Poste Central de Sécurité Incendie, notamment sur le bâtiment de la BU, et la présence permanente de personnels professionnels.
- Sur le volet Immobilier, à la demande du Ministère qui incite les établissements à s'engager dans cette voie, nous envisageons de souscrire un contrat d'assurance pour la protection des biens mobiliers et immobiliers de l'établissement. Le coût estimé de la police d'assurance est estimé à 40 000 €.
- Enfin, comme annoncé lors du CA du 11 avril 2014, et malgré une augmentation progressive de nos effectifs de personnels handicapés, compte tenu de la référence à l'obligation des 6%, notre établissement devrait, sur les bases actuelles, s'acquitter dès 2015 d'une contribution d'environ 59 000 € (pour rappel environ 20 000 € en 2013 et 3 000 € en 2014) avec une perspective de 200 000 € en 2016 qu'il nous faut impérativement anticiper dès le BP 2015.

Avec 70 000 € de recettes en moins et 260 000 € de dépenses prévisionnelles en plus, on mesure les tensions structurelles dans lesquelles s'inscrit la préparation du budget 2015.

Pour cette préparation 2015, au vu des contraintes pesant sur le budget de fonctionnement et au vu des bons résultats du Compte Financier 2013 ayant permis d'abonder le fonds de roulement et donc renforcer notre capacité d'investissements sur fonds propres, l'université se propose de maintenir l'objectif d'un strict équilibre du budget de fonctionnement et envisage une politique d'investissement à la fois soutenable et ambitieuse afin de préparer au mieux le nouveau contrat quinquennal 2016/2020.

Avant de détailler les mesures présentées, il convient de rappeler les termes du rapport du Compte Financier 2013 qui soulignait le poids croissant des dépenses de masse salariale : près de 85 % de la section de fonctionnement en 2013 contre 83 % en 2012. Le ratio Dépenses de personnel sur Recettes Encaissables augmente donc cette année atteignant 86.4 %. Ce fort taux de rigidité nous situe parmi les universités LLSH dont les marges de manœuvre sont les plus réduites (données comparatives issues du tableau de bord financier produit par le Ministère pour 2012). Il implique de notre part un pilotage stratégique renforcé de la masse salariale et du taux d'occupation des emplois.

1) Volet masse 30 Crédits de masse salariale

Sur la base du constat de l'impact financier de l'augmentation du taux d'occupation des emplois enseignants à la rentrée 2013 (+14 postes « occupés »), l'université s'est engagée dans le cadre du budget 2014 à rétablir dès la rentrée 2014 le taux d'occupation observé à la rentrée 2012 (93% pour les enseignants et 94% pour les BIATS).

Au terme des opérations de la session synchronisée des recrutements d'enseignants-chercheurs, les 10 gels de postes, outre le gel des 8 postes FIORASO 2013, ne se traduiront à la rentrée 2014 que par 5 postes occupés de moins qu'à la rentrée 2013. L'explication principale de cette baisse moins importante qu'attendue résulte de la chute inquiétante du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs bénéficiant de mutation ou de promotion à l'extérieur de l'établissement. Ainsi, si l'établissement n'avait pas décidé de geler des postes, il aurait été constaté une nouvelle augmentation du taux d'occupation des emplois à la rentrée 2014, non soutenable compte tenu de la stagnation de la dotation de masse salariale de l'Etat.

Notre établissement va devoir mener, dans le cadre de la préparation du contrat 2016/2020, une réflexion stratégique pour concilier des objectifs qui ne sont pas naturellement convergents :

- D'une part, comme indiqué dans les premières lettres de cadrage du volet offre de formation du nouveau contrat, l'engagement de couvrir 80% de son offre de formation par des personnels enseignants titulaires. Cet objectif conduit logiquement à chercher à maximiser le taux d'occupation des emplois pour maximiser le potentiel d'enseignement statutaire.
- D'autre part, l'engagement d'un projet politique d'établissement qui vise à préserver les ETP BIATS afin de tenir compte à la fois de la problématique du sous-encadrement (74ème sur 77 universités) et de la nécessité de répondre aux nouveaux objectifs et défis de l'université : développement de l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation de la plate-forme Moodle, renforcement de l'apprentissage et du partenariat avec les secteurs professionnels, renforcement des moyens humains pour la gestion des opérations de travaux et des marchés publics associés en anticipation de la mise en œuvre du Plan Campus
- Et enfin, la nécessité de continuer à maîtriser la pression sur la masse salariale induite notamment par le taux d'occupation des emplois (en lien avec les différences de coûts moyens liés aux différentes modalités d'occupation et d'utilisation de nos emplois).

Ce choix complexe justifie également à la fois la logique de maîtrise du volume global de l'offre de formation et s'inscrit parfaitement dans la lignée des engagements pris par l'établissement dans le cadre du Contrat Quinquennal d'un plancher d'occupation des emplois fixés à 90% afin de marquer sa volonté forte de s'interdire d'abuser de la solution « gel de poste ».

Sur cette base, l'établissement, comme l'an dernier, assume le choix d'un pilotage stratégique du taux d'occupation des emplois qui doit concilier l'objectif d'une maximisation du potentiel pédagogique et administratif de nos emplois et la contrainte liée à la soutenabilité de cette masse salariale.

Sur cette base, nous proposons de reconduire le gel de 10 postes enseignants et des 6 postes prévisionnels FIORASO 2015.

La projection de masse salariale 2015 est arrêtée sur cette base avec une augmentation globale de 280 739 € par rapport à la prévision de dépenses 2014. On peut souligner que cette projection intègre :

- Une nouvelle diminution du nombre d'ETP Contractuels (sous l'effet notamment de la loi SAUVADET)
- Une augmentation de la dépense des titulaires BIATS sous le double effet des créations de postes FIORASO et de la loi SAUVADET)
- Une augmentation de 90 000 € de l'enveloppe consacrée aux primes BIATS (augmentation du nombre d'ETP et hausse des régimes indemnitaires)
- Une augmentation de la dépenses heures complémentaires, du fait du constat des 6 premiers mois de paie 2014, avec notamment la suppression de l'anticipation d'une non-exécution de l'intégralité de notre offre de formation
- Une baisse du nombre de titulaires enseignants du fait des nouveaux gels de postes

Cette augmentation maîtrisée des dépenses doit être mise en parallèle avec l'augmentation des recettes de masse 30 estimée à 538 800 € évoquée précédemment.

Il en ressort donc que la maîtrise de la masse salariale va permettre, pour la première fois depuis l'exercice 2011, de construire un projet de budget 2015 sans diminution des dotations aux composantes de formation et du budget Recherche de l'établissement.

2) Volet masse 10 Crédits de fonctionnement

Sur la masse 10, le DOB 2015 est donc caractérisé par une volonté forte de l'équipe présidentielle de maintenir le niveau des dotations de fonctionnement de l'ensemble des services et

des composantes, tout en anticipant les augmentations de charges évoquées précédemment (cotisations inter-U, assurances des biens, ...). Les besoins en masse 10 sont évalués à 11 734 001 €, dont 31,5% (3 693 401 €) de dotations aux amortissements.

On soulignera ici le fait que pour la première fois depuis 3 ans, l'établissement s'est donné les moyens d'interrompre la spirale de la diminution des crédits de fonctionnement dédiés à la formation et à la recherche

3) Volet masse 20 Crédits d'investissement

Pour la masse 20, au vu des bons résultats du compte financier 2013, et compte tenu de la volonté de l'équipe présidentielle de construire une politique d'investissement ambitieuse afin de préparer au mieux le nouveau contrat quinquennal (amélioration de l'état global des locaux, équipements TICE nécessaires aux nouvelles pratiques pédagogiques), la DSI et la DPIL ont été sollicitées pour préciser les projets prioritaires en terme d'investissement.

Dans le cadre de la préparation du DOB 2013, nous estimions à 1,2 M€ le niveau de dépenses incompressibles en termes de travaux de maintenance de notre patrimoine immobilier (600 000€) et de renouvellement de notre parc informatique (600 000€). Dans le cadre de la préparation du DOB 2014, nous proposions d'arrêter l'ouverture de crédits en section d'investissement à hauteur de 1 520 000 € financés à hauteur de 1,02 M€ par notre Capacité d'Auto-Financement et par 0,5 M€ par prélèvement sur notre Fonds de Roulement.

Au vu du résultat du COFI 2013, nous proposons d'augmenter la prévision de dépenses d'investissement sur la base de 50% de l'abondement du fonds de roulement 2013 soit environ + 400 000 €. Les autres 50% seront potentiellement mobilisés en 2016 dans l'optique de la mise en œuvre du nouveau quinquennal des formations en septembre 2016.

Au vu des résultats du premier recensement des besoins, l'établissement envisage de positionner 800 000 € sur les besoins de la DSI et 1 100 000 € sur les besoins en investissements de la DPIL.

Sur cette politique d'investissement, l'attention du CA est attirée sur 2 points :

- la nécessité de renforcer les équipes BIATS afin de permettre l'engagement et le suivi des importants travaux et projets associés à cette politique d'investissement. A noter ici l'importance du taux d'inexécution des crédits de masse 20 due en partie à un manque de moyen humain
- l'impact de cette augmentation du budget investissement sur l'enveloppe « dotation aux amortissements non-neutralisés » qui est anticipé dans l'équilibre du DOB et qui représentera une charge supplémentaire de 230 000 € en 2015

Sur le plan méthodologique, il convient de citer deux engagements :

- le modèle de répartition des moyens aux UFR ne sera pas modifié pour 2015
- les services et les composantes qui auront achevé des contrats d'objectifs et de moyens ou des projets de service seront prioritaires

Sur le plan du calendrier de travail envisagé pour la préparation de ce budget 2014, l'établissement se fixe les objectifs suivants :

- Septembre 2014:
  - Actualisation du Contrat Objectifs et Moyens de l'IUT et rédaction des COM de l'IJBA, du DEFLE, de STC et du DAPS dans la poursuite de la démarche « projets de service » engagée par l'établissement.
  - Arrêt des priorités en investissement au vu des remontées déjà effectuées par la DSI et la DPIL suite à appels à travaux de juin
  - Présentation du modèle de la Recherche à la conférence des directeurs d'équipes
- Octobre 2014 : Phase d'entretiens budgétaires

- Du 29/09 au 10/10 : Dialogue budgétaire et notification des DGF aux structures et services
- 2 octobre : répartition du budget des équipes par la commission de la recherche
- CA du 10/10/2014 : Vote des grandes masses

- Décembre 2014 : Finalisation du budget
  - Présentation à la Commission des moyens le 05/12
  - Présentation au Rectorat dans la semaine du 08/12
  - CA du 19/12/2014 : Vote du budget

M.DUTHOIT demande si le CA doit se prononcer sur cette orientation budgétaire.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'une information.

Mme VELASCO signale qu'Olivier PUJOLAR vice-président en charge des partenariats à l'université de Bordeaux est d'accord sur nos prévisions budgétaires concernant l'inter-U. Elle signale également l'inquiétude formulée par la direction du SCD sur l'évolution des crédits dédiés à la politique de coopération documentaire désormais portée par l'université de Bordeaux.

M.DUTHOIT s'étonne du décalage entre le gel de 10 postes et le constat présenté d'une baisse du nombre de titulaires « limité » à 5.

Mme CAILLOT précise que parmi les postes gelées certains étaient déjà vacants.

M. BEYLOT constate qu'il y a en effet moins de départ d'enseignants qu'il y a quelques années. Il demande des éléments d'information sur la question des postes FIORASO dédiés à la politique de site. Il regrette le constat de panne de la politique de site. Il est très important que les profils de ces postes soient discutés, car il s'agit d'un choix stratégique, notamment pour les postes recherche de la MSHA.

M. JOURDAN remercie la vice-présidente du CA, le DAF et la cellule d'aide au pilotage pour ce travail.

M. JOURDAN répond qu'en raison de la nouveauté du dispositif « politique de site », il est difficile de répondre. La ventilation des postes obéit à deux logiques. Même si les établissements sont sous dotés, le Ministère souhaite donner des moyens pour la mise en œuvre effective d'une politique de site qui n'est pas encore déterminée. Les emplois FIORASO de la politique de site ne doivent pas servir uniquement aux intérêts des établissements porteurs. C'est celui qui mènera la politique de site qui devra mener à bien la coloration des postes, comme par exemple dans le cas de la politique des langues, ce qui serait un dévoiement du principe.

M. BEYLOT se dit rassuré que tout ne soit pas arrêté. Il est important que les CA des établissements soit dans la boucle, surtout dans le domaine de la recherche.

M. JOURDAN souligne que rien n'est finalisé.

M. RAMBAUD précise qu'une récente dépêche AEF détaille les ratios des créations de poste « politique de site » pour plusieurs COMUE parisiennes : Paris Lumière 49 postes attribués soit 1 poste pour 1 163 étudiants, Paris Sciences Lettres 11 postes attribués soit 1 poste pour 1 272 étudiants, Sorbonne Paris Cité 74 postes soit 1 poste pour 1 621 étudiants et Sorbonne Universités 45 postes soit 1 poste pour 1 222 étudiants.

M. BEYLOT revient sur l'objectif affiché de couvrir l'ODF à 80% par des titulaires en rappelant qu'il conviendra d'appliquer ce principe avec prudence dans le secteur des Arts et dans le secteur Pro.

III-Exécution des crédits de masse salariale 2014

M. PARIS présente la projection de dépenses de masse salariale 2014 actuellement arrêtée à 71 500 000 €.

Sur le volet Heures complémentaires, la consommation s'avère supérieure à la prévision. La projection 2014 tablait sur une diminution sensible de ces dépenses à la fois de l'augmentation du potentiel enseignant lié à la hausse du nombre de titulaires observé à la rentrée 2013, de l'augmentation du nombre de contractuels enseignants et des effets de la baisse de 2 000 heures du volume global de l'offre de formation. Si la seconde partie de l'exercice suit la même tendance, le dépassement pourrait atteindre 2 000 heures par rapport à la projection, soit l'équivalent de 100000€.

Sur le volet des contractuels BIATS, alors que l'établissement avait maintenu une prévision de dépense constante au moment du budget primitif, le constat des 6 premiers mois de paie 2014 permet d'observer une baisse de 16 ETPT de contractuels, compensée par « seulement » 13 titulaires de plus (sous l'effet notamment de la loi SAUVADET et des créations de postes FIORASO) qui contribue à la marge actuelle observée par rapport aux prévisions.

Sur le volet des titulaires enseignants, on observe que la projection des 4 derniers mois est légèrement supérieure à ce qui était anticipé du fait de la moindre diminution qu'attendue du nombre de titulaires enseignants à la rentrée 2014.

Globalement, le niveau de dépenses observées après 6 mois de paie, actualisé de l'ensemble des données prévisionnelles disponibles, affiche une « marge » de 147 000 €, soit à peine 0,2% du total des crédits ouverts en masse 30. Si la prévision 2014 s'avère donc moins tendue qu'en 2013 à la même époque, la prudence doit rester de mise après seulement 6 mois de paie.

M. DUTHOIT rappelle le constat de l'équilibre titulaires/non-titulaires qui ne cesse de s'inverser du fait de la charge de travail croissante sur l'ensemble des services qui sont débordés et le resteront. Il demande des précisions sur la logique de baisse des dépenses d'heures complémentaires.

M. RAMBAUD répond que la nouvelle campagne de postes Sauvadet devrait contribuer à diminuer le nombre de contractuel BIATS et que cette évolution se confirme déjà sur le début de l'exercice 2014.

Mme CAILLOT précise que pour le contrat 2016/2020 il est prévu de mieux prendre en compte les possibilités de financement de notre offre de formation.

Mme DINCLAUX regrette le recours aux gels de poste qui conduit mécaniquement au recrutement de nouveaux contractuels.

M. RAMBAUD rappelle que l'objectif des gels de postes en 2014 visait à garantir l'équilibre budgétaire 2014, permettre l'identification de nouvelles marges de manœuvre en 2015 et créer le contexte d'une construction plus sereine du budget 2016.

M. DUTHOIT demande qu'on lui transmette les documents de ces deux points de l'ordre du jour.

IV- Etat d'avancement et de déploiement de la démarche de Contrôle Interne Comptable et Financier

M. DANEDE présente l'état d'avancement et de déploiement de la démarche de CICF.

Notre établissement est positionné par le Ministère dans la catégorie des établissements disposant d'un niveau de déploiement « avancé » de la démarche CICF.

Par rapport à l'exercice 2013, les principaux progrès observés dans la démarche portent sur la formalisation et la validation de la cartographie des risques et sur la définition d'un plan d'action, couvrant chacun l'intégralité des cycles et processus.

La prochaine étape structurelle de la démarche portera sur le déploiement d'un audit visant à vérifier la mise en œuvre et à mesurer les effets produits par le plan d'action.

Le plan d'action de l'établissement 2014/2015 prévoit de mettre en œuvre 88 mesures, contre 70 actions portant sur l'année 2013/2014.

La majeure partie des actions continue à porter sur le cycle des charges :

- Formaliser les bonnes pratiques en matière de prévision et de suivi des heures complémentaires dans les COM ; déployer PECHE ; diffuser sélectivement les informations incluses dans les délibérations du CA (ex cumul PES/HC) ; améliorer la précision des prévisions de charges à payer pour les chargés de cours
- Formaliser une note de procédure sur les actions à mener en cas de maladie, CLM, CLD...
- Mettre à jour les organigrammes fonctionnels des services intervenant sur la chaîne de rémunération
- Assurer des formations internes WinPaie en lien avec un rappel de la règlementation et la mise en place de contrôles croisés
- Instituer ou transposer des requêtes de contrôle pour pallier au défaut d'interopérabilité des outils qui changent (ex : Mangue – Winpaie)
- Continuer les travaux engagés dans un groupe de travail TVA portant notamment sur la définition des « dépenses mixtes »

L'attention du CA a été attirée sur la montée en puissance des risques liés au cycle budgétaire en lien notamment avec la nécessité d'adapter l'organisation budgétaire au nouveau cadre règlementaire GBCP :

- Préparer des fiches explicatives des impacts organisationnels du décret GBCP par domaines métiers (ex : positionnement de la limitativité des crédits)
- Bâtir un plan de trésorerie infra annuel sur la base d'opérations récurrentes majorées d'opérations ponctuelles
- Formaliser les échanges DAF/DPIL/Agence Comptable sur les livraisons de travaux et autres opérations immobilières afin de mieux gérer le prorata temporis; possibilité d'utiliser l'état prévisionnel des amortissements N+1 mis à disposition par le DTIC

L'attention du CA a également été attirée sur l'intensité des mesures à mettre en œuvre pour permettre à l'établissement de respecter l'obligation de reddition anticipée des comptes financiers au 28 février.

M. JOURDAN remercie M. DANEDE pour avoir remarquablement traité ce sujet ardu.

M. RAMBAUD précise que le prochain défi à relever sera celui de la mesure du déploiement du plan d'action et celui de la mesure de l'efficacité de ces actions. Il indique que l'établissement va devoir également s'engager très sérieusement dans la préparation de la mise en œuvre du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

Mme ONILLON signale que le BREC 3, dernier budget rectificatif, est programmé pour le CA 10 octobre.

V-Sorties d'inventaire de matériels de l'IUT

Mme MENDIBOURE demande au Conseil d'administration d'autoriser les sorties d'inventaire de matériels de l'IUT, complètement amortis, représentant une valeur d'acquisition de 236 950 €.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

Le Conseil d'Administration autorise les sorties d'inventaire de matériels de l'IUT, complètement amortis, représentant une valeur d'acquisition de 236 950 €.

VI- Approbation d'un avenant d'un marché public

Mme ONILLON demande au Conseil d'Administration, en application des dispositions interdisant au Président de signer des avenants aux marchés publics représentant plus de 10% du montant initial, et compte tenu du retard pris dans la publication du marché porté par l'AMUE, d'approuver l'avenant au marché de transports et d'hébergement passé avec l'agence ALOHA qui court désormais jusqu'au 31 décembre 2014.

M. RAMBAUD précise que la délibération doit être prise impérativement aujourd'hui.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

Le Conseil d'Administration, en application des dispositions interdisant au Président de signer des avenants aux marchés publics représentant plus de 10% du montant initial, et compte tenu du retard pris dans la publication du marché porté par l'AMUE, approuve l'avenant au marché de transports et d'hébergement passé avec l'agence ALOHA qui court désormais jusqu'au 31 décembre 2014.

VII-Tarifs VAE

Mme KOCIEMBA demande au Conseil d'Administration d'approuver les modalités de rémunération relatives à l'accompagnement pédagogique effectué dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience sur la base de 6 heures TD par stagiaire

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de rémunération relatives à l'accompagnement pédagogique effectué dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience sur la base de 6 heures TD par stagiaire.

VIII-Aide Sociale d'Initiative Universitaire

M. JOURDAN rappelle que le passage à l'autonomie prévue par la LRU a entraîné la montée en puissance de la responsabilité sociale de l'Université en tant qu'employeur avec notamment le transfert de la politique et des moyens de gestion de l'action sociale.

Le premier projet porte sur l'augmentation de l'ASIU versée à certains personnels pour l'aide à la prise en charge des repas servis par le CROUS.
Cette proposition d'augmentation est liée à la nouvelle hausse de 10 centimes du prix des repas des personnels votée par le CA du CROUS à compter du 1er août 2014.
Dans ce cadre, et afin de maintenir à 3,35 € le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 380, l'ASIU versée par l'université au CROUS est augmentée de 10 centimes et passe de 1,25 à 1,35 €.
Un bilan de la mise en œuvre de cette ASIU sur la fréquentation des restaurants du CROUS sera effectué à la fin de l'année universitaire 2014/2015.

Le second projet porte sur la création d'une nouvelle ASIU qui vise à compléter et s'articuler avec la PIM Aide aux séjours éducatifs. Cette PIM, servie aux fonctionnaires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 12 400 €, n'est versée qu'à compter du 5ème jour sur la base de 3,57 € la journée plafonnée à 75,16 € pour un forfait de 21 jours consécutifs (enfant âgé de moins de 18 ans au 1er jour du séjour / Séjour organisé par l'établissement scolaire / 5 jours minimum, 21 jours maximum par an). Après analyse des usages, il s'avère que la grande majorité des séjours dure moins de 5 jours. C'est pourquoi l'université propose de créer une ASIU à hauteur de 3.57 € pour chacun des 4 premiers jours.

Le troisième projet porte sur la création d'une ASIU pour participation aux séjours et sorties organisés par l'Amicale des Personnels de l'université AMI2M.
La liste des bénéficiaires est arrêtée sur les bases suivantes :

- personnels stagiaires et titulaires amicalistes
- CAE, CUI amicalistes
- contractuels amicalistes (ayant une période d'activité égale ou supérieure à 12 mois consécutifs)

Ces prestations sont accordées sous conditions de ressources, sur la base de l'avis d'imposition année – 2, pour les personnels justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 8 875€ (20% sur la totalité du séjour ou de la sortie) ou compris entre 8 875.01 et 10 000€ (10% sur la totalité du séjour ou de la sortie).
M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Le Conseil d'Administration valide la création de 3 nouvelles Aides Sociales d'Initiative Universitaire.

XI-Convention internationale

M. JOURDAN informe le Conseil d'Administration de la signature d'une Convention Cadre de Coopération Internationale avec l'Université de Lomé au Togo.

XII- Questions diverses

M. RAMBAUD présente le projet de délibération portant sur une demande de dérogation exceptionnelle au cadre fixé pour la délégation de pouvoir du CA au Président. Cette demande de dérogation vise à permettre au Président de signer le protocole transactionnel engagé avec la Société Sud Congrès dans le cadre de la gestion du colloque Fédération Internationale des Etudes Classiques, jusqu'à hauteur de 65 000 €.

En effet, par délibération en date du 15 février 2013, le CA a décidé de conférer aux transactions signées par le Président le caractère exécutoire de plein droit pour celles dont les modalités financières annuelles sont inférieures à 50 000 €.

Le CA a été informé lors de la séance du 27 juin dernier des nombreux dysfonctionnements internes observés dans la préparation de ce colloque : signature d'une convention de mandat de gestion par une personne qui n'avait pas compétence pour le faire, non-respect du cadre de la politique d'achat de l'université, suspicion de gestion de fait (notion qui désigne l'intervention sans habilitation de toute personne autre que l'agent comptable dans l'exécution des opérations relevant de la seule compétence de ce dernier).
Un titre de recettes sera émis à l'encontre du prestataire afin de recouvrer les droits d'inscription perçus à tort par cet organisme. Un protocole transactionnel sera signé afin de mettre fin à la prestation commandée à Sud Congrès Conseil en violation des règles de la concurrence.
Il s'avère que le montant du protocole transactionnel sera amené à dépasser les 50 000 € prévus par la délibération de février 2013 et nécessite donc une autorisation exceptionnelle du CA.

Mme BARBEYRON s'étonne de cette mesure alors que cette gestion et cette comptabilité de fait aurait dues être sanctionnées.

M. RAMBAUD signale que nous n'en sommes pas là. Il s'agit surtout de sensibiliser les organisateurs du colloque au respect de la réglementation financière, de façon à mettre en place, pour le futur, une gestion clarifiée et saine de ce types d'évènements qui demeurent essentiels pour le renom de la recherche de notre établissement.

Mme VELASCO dit que nous allons devoir prendre en charge le déficit.

M. JOURDAN informe le CA qu'il a reçu un responsable de ce colloque et qu'il envisage d'abonder la subvention accordée à ce colloque.

M. BEYLOT demande qu'une information soit transmise aux Directeurs des Equipes de Recherche sur cette affaire.

Mme MENDIBOURE précise qu'elle n'a toujours pas le montant global des dépenses du colloque.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Abstention : 8
Contre : 0
Pour : 17

Le Conseil d'Administration accorde une dérogation exceptionnelle au cadre fixé par la délibération relative à la délégation de pouvoir du CA au Président, visant à permettre au Président de signer le protocole transactionnel engagé avec la Société Sud Congrès dans le cadre de la gestion du colloque Fédération Internationale des Etudes Classiques, jusqu'à hauteur de 65 000 €.

M. RAMBAUD donne les dates indicatives des CA du premier trimestre : 12 septembre, 10 octobre, 7 novembre, 21 novembre et 19 décembre.

La séance est levée à 11h20.

Le président

Jean-Paul JOURDAN